Sainte-Geneviève le 11 mai 1872.

A Monseigneur l'évêque de Rodez.

Monseigneur,

Après avoir déposé aux pieds de Votre Grandeur l'humble expression de mon respect le plus profond, j'ose prendre la liberté de lui faire l'exposé qui suit :

Il y a environ deux ans que les habitants d'un village de la paroisse de Ste-Geneviève appelé Rives, ayant fait une démarche auprès de Monseigneur DELALLE afin d'obtenir d'être séparés de l'église-mère. Je crus de mon devoir de faire connaître le véritable état des choses au digne prélat; celui-ci après avoir pris connaissance de l'exposé que je lui faisais fit écrire aux habitants du village en question qu'il n'était pas du tout dans l'intention de donner suite à ce projet et leur enjoignit de ne pas bâtir de presbytère. Malgré la défense épiscopale l'on continua à bâtir une maison, sous prétexte que l'on voulait faire une école.

A l'arrivée de Votre Grandeur dans le diocèse, les habitants de ce village sont revenus à la charge; c'est à ce que je crois en janvier qu'ils se sont rendus à Rodez. Vu l'esprit de division qui s'établit dans la paroisse par suite de ce projet et les misères qui commencent à découler sur mon ministère, j'ai cru que la prudence me faisait un devoir de porter à la connaissance de Votre Grandeur les observations que j'ai soumises jadis à Mgr. DELALLE, afin que lors de sa visite à Ste-Geneviève nous puission agir de concert pour le plus grand bien des âmes et la plus grande gloire de Dieu.

La population de la paroisse de Ste-Geneviève qui, dans l'ordre diocésain est portée à 1500 n'est en réalité que de 1050; cette population se compose de la manière suivante :

1 - population appartenant à la commune de Ste-Geneviève = 650,
2 - " " à la commune de Graissac = 230,
3 - " " " de Cantoin = 170.

D'où il résulte que la paroisse de Ste-Geneviève est formée aux dépens de trois communes, comme aussi la commune de Ste-Geneviève renferme trois paroisses, savoir : Ste-Geneviève, Orlhaguet et Bénaven; si une nouvelle paroisse est formée à Rives, village qui dépend de la commune de Ste-Geneviève, il y aura quatre paroisses dans cette commune qui ne compte que 1450 âmes.

Cet état de choses est très fâcheux car il est par suite impossible de rien obtenir de la commune pour les oeuvres paroissiales, même les plus indispensables.

Mais Monseigneur, ce ne sera pas là le seul inconvénient qui résultera pour la paroisse de Ste-Geneviève, de la séparation du village de Rives et des hameaux environnants. Comme je viens de le dire, ces villages appartiennent à la commune de Ste-Geneviève; les villages de la paroisse de Ste-Geneviève appartenent aux communes de Graissac et de Cantoin se trouvent à des distances plus grandes encore du chef-lieu de la paroisse que le village de Rives. Si ces villages demandent à leur tour leur séparation la paroisse de Ste-Geneviève, chef-lieu de canton sera réduite au bourg de Ste-Geneviève et à trois hameaux, et n'aura qu'une population de 400 environ. Cette paroisse n'aura pas droit à un vicaire, elle n'aurait pas d'ailleurs les ressources pour le payer, (tous les vicaires de la commune sont payés par les fabriques).

Déjà Ste-Geneviève possède un couvent dirigé par les Soeurs de la Sainte-Famille, et l'on était sur le point d'établir une maison de Frères, grâce à la libéralité (pieuse) d'une personne qui donnait une maison et un mobilier; mais ce sera peine perdue et inutile, car une population de 400 ne peut jamais donner à vivre à des établissements de ce genre.

Le village de Rives n'a pas d'église, il n'a tout simplement qu'une petite chapelle dans le style d'une grange. Du reste sur nos montagnes chaque village a sa chapelle. Il n'y a jamais eu non plus de paroisse dans ce village.

L'idée d'une paroisse à Rives a surgi des cabales électorales. L'on dit ici que pour le moment il y a certaines personnes honorables qui s'intéressent vivement pour la réussite de ce projet. Mais ce qu'il y a de vrai c'est que sans croire le faire sans doute, elles mettent le trouble et la division dans le troupeau et ne contribuent pas peu à aggraver la position déjà assez pénible de celui qui depuis six ans porte le fardeau de la responsabilité de cette paroisse.

Il y a, Monseigneur, des dévouements qui sont mis à de bien cruelles épreuves. J'expliquerai le tout à Votre Grandeur à son passage à Ste-Geneviève. En toute honnêteté et soumission, je mets les choses, Monseigneur à la haute prudente sagesse de Votre Grandeur; sa volonté sera toujours pour moi l'expression des ordres du ciel.

Dans ces sentiments bien réels et ces dispositions bien sincères,

j'ai l'honneur d'être avec le respect le plus profond,

Monseigneur
de Votre Grandeur,
le très humble, très obéissant et très soumis
serviteur.

TARRAL, Vicaire régent
de Ste-Geneviève.